

## PROGRAMME DE FORMATION : Supplément « niveau avec mention » du repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante

### Compétence :

En complément des acquis de la compétence repérage amiante sans mention, savoir réaliser un repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante pour les différentes listes (A, B et C) et l'examen visuel des surfaces traitées relevant de la certification d'opérateur de repérage avec mention.

### Contenu :

#### Maitriser :

1. Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.
2. Les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code
3. Les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels

#### Savoir :

4. Faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité
5. Élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation),
6. Fixer le nombre de sondages
7. Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués

#### • Public visé :

Toute personne souhaitant réaliser des repérage de l'amiante « avec mention »

#### • Pré-requis :

. Compétence repérage amiante sans mention.

#### • Encadrement :

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

#### • Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.  
- Cours sur vidéo projecteur.  
- Exercices pratiques et mise en situation  
Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

#### • Évaluation des connaissances :

- Questionnaire de validation des acquis